

# AVEO POWDRE TECHNIQUE

SOLIDE

ORGANISME VIVANT

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF :

*Bacillus amyloliquefaciens*, souche PTA-4838\* .....  $5 \times 10^{11}$  UFC/g  
(nominal)

**N° D'ENREGISTREMENT : 33679 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**SENSIBILISANT POTENTIEL**

**CONTENU NET : 1 à 1000 kg**

Société inscrite :

Valent BioSciences LLC

870 Technology Way

Libertyville, Illinois 60048 États-Unis

1-800-323-9597

Agent canadien :

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd.

Guelph, Ontario

N1C 0A1

Date de fabrication:

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

## PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

*EN LE CAS D'URGENCE QUI IMPLIQUE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT OU UN  
EMPOISONNEMENT, APPELER LE  
1-800-682-5368*

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS

### **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Peut entraîner une réaction de sensibilisation. Éviter d'inhaler/respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher

de la gomme, de fumer ou d'utiliser la toilette. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

### **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

### **ENTREPOSAGE**

Garder ce produit dans son contenant d'origine, dans un endroit frais et sec, loin de chaleur excessive. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ce produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de manufacture lorsqu'entreposer à température ambiante (20°C).

### **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.